



**PREFECTURE DE LOT-ET-GARONNE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL DU 28 AVRIL 2015**

# **SOMMAIRE**

**Administration territoriale de Lot-et-Garonne**

**Préfecture de Lot-et-Garonne :**

**-Arrêté portant organisation du Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique**



## PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Arrêté préfectoral n°  
Portant organisation du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

Le Préfet de Lot et Garonne,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret n° 77-1177 du 20 octobre 1977 modifié relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités de natation ;  
Vu le décret n° 89-685 du 21 septembre 1989 modifié relatif à l'enseignement contre rémunération et à la sécurité des activités physiques et sportives ;  
Vu le décret n° 91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;  
Vu l'arrêté du 5 septembre 1979 modifié portant agrément des associations en vue de la préparation au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;  
Vu l'arrêté du 26 juin 1991 relatif à la surveillance des activités aquatiques, de baignade ou de natation ;  
Vu l'arrêté du 8 novembre 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;  
Vu l'arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue des premiers secours ;  
Vu l'arrêté du 24 août 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) ;  
Vu l'arrêté du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;  
Vu le décret du 30 mai 2013 nommant Monsieur. Denis CONUS préfet de Lot-et-Garonne ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 2013156-0009 du 5 juin 2013 donnant délégation de signature à Madame Myriam BERG, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ;  
**Considérant** la demande de constitution d'un jury d'examen du Brevet National de Sauvetage et de Sécurité Aquatique formulée par le président de l'association Action Secours 47 ;  
**Sur proposition** du Secrétaire Général de la préfecture de Lot-et-Garonne

### ARRETE

#### Article 1<sup>er</sup> :

Est désigné comme suit le jury d'examen départemental au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage aquatique qui se déroulera: le 06 mai 2015 à la piscine Aquasud d'AGEN pour une session initiale de l'examen à 8h00 et pour la session de révision à 10 h :

Madame Florence QUINIOU, représentant le Préfet, Présidente du jury,  
Monsieur Alain LAURAY, représentant le Directeur départemental de la sécurité publique de Lot-et-Garonne,  
Madame Muriel MORONI, maître nageur sauveteur, directrice de la piscine de Nérac,  
Monsieur Thierry BREZILLON, maître nageur sauveteur, directeur de la piscine de Malbentre à Pujols,  
Monsieur Bernard BRIZARD, formateur national de secourisme,  
Monsieur Didier FIORAMONTI, secouriste,  
Monsieur André GINEZ, lieutenant de sapeur-pompier professionnel, représentant le Directeur départemental des services d'incendie et de secours

Sont nommés en qualité d'experts en appui du jury Monsieur Stéphane DUTHEIL et Monsieur Eric FOURNIÉ professeurs de sport.

**Article 2 :** Les dossiers complets des candidats devront être transmis par les organismes de formation au plus tard le 13 avril 2015 pour la session du 06 mai 2015 à AGEN.

**Article 3 :** Liste des candidats de la session initiale du 06 mai 2015 à 8h00 à AGEN :

- Monsieur ALBASI Lucas
- Monsieur BALLION David
- Monsieur BULIT Lucas
- Monsieur CADDOUX Nicolas
- Madame CHAN-NOON-CHUNG Béatrice
- Monsieur CHARPY-PUGET Hugo
- Madame DARINI Amélie
- Monsieur GAGNEPAIN Joachim
- Madame GRIMARD Charlene
- Madame KOESSLER Solène
- Monsieur LAFURIE Thibaut
- Monsieur LAOUANI Tarik
- Monsieur MAURY Cyril
- Monsieur PINTHON Victor
- Monsieur ROSS Kevin
- Monsieur THEVENARD Hugues
- Madame TOMASELLI Giulia

Liste des candidats de la session de révision du 06 mai 2015 à 10h00 à AGEN :

- Madame BODEC Laurène
- Monsieur COUFFIGNAL Philippe
- Monsieur FOURNIER David
- Madame MARTIAL Elodie
- Monsieur MORENO Yves
- Monsieur SEGUIN Christophe
- Monsieur SEITE Kevin
- Monsieur VERGNES Nicolas

**Article 4 :** Monsieur le Secrétaire Général et Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Lot-et-Garonne.

Agen le , 27 avril 2015  
Pour le Préfet,  
par délégation et empêchement  
Le Directeur -Adjoint  
de la Cohésion Sociale et de la  
Protection des Populations,

Yves CERISIER